

**ARRETE N°2023/088**

**Interdiction de stationner – 151 Rue Gabriel Péri**

Le Maire de la Commune de PREMESQUES,

Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant les travaux de création de branchement réseau d'assainissement au 151 Rue Gabriel Péri – 59840 Prêmesques

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du 25 Septembre 2023 au 25 Octobre 2023 :

- ◆ Limitation de la vitesse à 30km/h
- ◆ Interdiction de stationner et de dépasser au droit du chantier
- ◆ Travaux uniquement en trottoir.

Les dispositions seront matérialisées par le pétitionnaire (barrières - panneaux de signalisation)

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la police de Lomme,
- Société CLAISSE – 4 Rue Gambetta – 59350 Saint-André-Lez-Lille

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 25 Septembre 2023

Le Maire,



Yvan HUTCHINSON